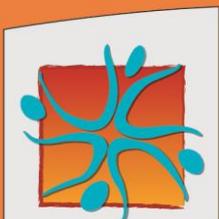


# PROJET PEDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



## Sivom Le Faget 2017-2018

### EQUIPE :

Animatrice mairie : Anne Bozzi

Animatrice mairie : Isabelle Cortes

Animatrice LE&C référent : Camille Dallan

Animatrice LE&C : Jessica Poitoux

Directrice / Coordinatrice LE&C : Laetitia Aussenac



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

# SOMMAIRE

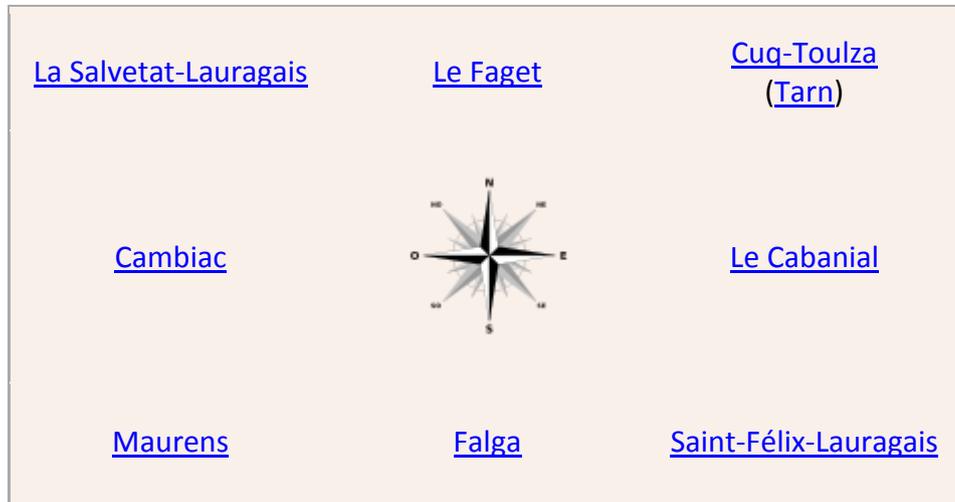
- I. PRESENTATION DES COMMUNES.....Pages 3 à 9
- II. PRESENTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL..... Pages 9 à 10
- III. LIEN AVEC LE PROJET EDUCATIF DU SERVICE .....Page 11
- IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS .....Pages 12 à 14
- V. JOURNEE TYPE.....Page 15 à 16
- VI. EVALUATION .....Page 17

## I ) PRESENTATION DES COMMUNES

Situé au cœur du Lauragais, le canton de Caraman se situe à 35 km à l'est de Toulouse et est limitrophe du Tarn.

Le chef lieu du canton est Caraman.

Le canton se compose de 19 communes dont 18 regroupées en intercommunalité sous le nom de « Communauté de communes de Cœur Lauragais ».



### **Auriac Sur Vendinelle :**

La population d'Auriac-sur-Vendinelle était de 957 au recensement de 1999, 988 en 2006, 1 006 en 2007 et 996 en 2009. La densité de population du village est de 32.43 habitants par km<sup>2</sup>.

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 472 en 2007.

**Le Faget :** de Fagus (hêtre) commune de Haute Garonne (31460) Canton de Caraman altitude: 267 mètres, 1130 ha de superficie. Peuplé de 322 fagetois, quatre cours d'eau arrosent la commune: Le Girou, le Peyrencou, la Tournelle, le Canellou

### *Caractéristiques démographiques*

La population est essentiellement répartie sur les deux communes de Caraman (2230 habitants) et d'Auriac s/ Vendinelle (1003 habitants), avec l'émergence progressive de deux autres communes, Le Faget (354 habitants) et Loubens (381 habitants). Les trois quarts des communes du canton comptent moins de 200 habitants.

### *Evolution démographique du canton*

#### **Historique de la population de Le Faget de 1968 à 2007 :**

La population de Le Faget était de 342 habitants en 2007, 280 habitants en 1999, 363 habitants en 1990, 329 habitants en 1982, 280 habitants en 1975 et 270 habitants en 1968.

➤ **Le Syndicat à Vocation Multiple :**

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement du Faget est géré par le S.I.V.O.M. du Faget. Ce syndicat regroupe les communes de Vendine, Le Faget, Loubens Lauragais, Francarville, Le Cabanial, Auriac sur Vendinelle.

Ces communes regroupent à leurs tours différents Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI):

RPI du Faget

Ecole du Faget : Section maternelle

Ecole de Loubens : CP; CE1; CE

Ecole de Vendine : CM1; CM2

RPI d'Auriac, Cambiac, La Salvetat

Par le biais de l'adhésion de la commune du Cabanial au SIVOM depuis Janvier 2008, le CLSH touche également le RPI regroupant les communes de Montaigut et de St Julia, extérieures au canton.

Auriac sur Vendinelle s'est rattaché au SIVOM depuis Février 2007. Dans un premier temps, les ouvertures se sont effectuées uniquement sur les temps de vacances, puis, les mercredis à partir de septembre 2007.

**II) PRESENTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL**

➤ Organisation et fonctionnement

L'ALSH propose donc un accueil multi-sites, un au Faget et un à Auriac sur Vendinelle. Ouvert les mercredis et vacances, Ces structures accueillent les enfants de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h30.

L'équipe est composée de :

D'une directrice multi-sites et Coordinatrice d'une partie du secteur du Lauragais **Laetitia Aussenac**, employé par Loisirs Education & Citoyenneté.

Sur le site du Faget : Une animatrice ancienne directrice adjointe, mise a disposition par le SIVOM : **Anne Bozzi**, et un animateur en Contrat d'Engagement Educatif Jessica Poitoux, employé par Loisirs Education & Citoyenneté.

Sur le site d'Auriac sur Vendinelle : Une animatrice : **Isabelle Cortes**, mise à disposition par le SIVOM et une animatrice : Camille Dallan, en Contrat à durée déterminée, employé par Loisirs Education & Citoyenneté. Un animateur occasionnel ou en stage est aussi prévu pour le mois de juillet et petits vacances.

Les Centre de Loisirs ont pour objectif de travailler avec les partenaires proches (parents, enseignants, élus) afin qu'il y ait une cohérence entre les différents acteurs qui prennent en charge l'éducation des enfants.

**L'ALSH du Faget** se situe dans les locaux de l'école maternelle. Il dispose d'une salle d'activité, d'une salle sieste, d'une salle de restauration, d'un préau, d'une cour et d'un espace vert.

Situé à l'intérieur de l'école, **l'ALSH d'Auriac / Vendinelle** a comme locaux un préfabriqué faisant office de salle d'activité, d'une salle de sieste, d'une salle de restauration, d'un préau, d'une cour avec sanitaire et d'un espace vert situé à l'extérieur de l'enceinte

L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud (LE&C Grand Sud), a été choisie par le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Le Faget - Loubens - Vendine - Francarville - Le Cabanial - Auriac sur Vendinelle** pour gérer les Accueils de Loisirs Intercommunaux situés sur son Territoire :

Sont concernés les **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** permettant, durant les mercredis et vacances scolaires, aux enfants de 3 à 11 ans d'effectuer des activités encadrées.

## **B ) La mission d'accueil**

La directrice multi-sites /Coordinatrice de la structure, Laetitia Aussenac a pour mission la gestion globale du centre de loisirs, la gestion de l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans, assurer le lien avec les familles. Elle a également la mission de mutualiser les sorties, développer les partenaires, favoriser les rencontres, les compétences des animateurs et monter des projets inter-centres, des séjours mutualisés et manager les équipes.

Nous mutualisons actuellement les communes de Bourg St Bernard, Lanta, Préserville, Sivom Le Faget et Drémil Lafage.

La directrice/Coordinatrice organise le fonctionnement de la structure en relation avec LE&C (Loisirs Education et Citoyenneté). Le centre de loisirs accueille les enfants sur deux temps différents :

Les mercredis après-midi (semaine de 4 et ½ jours)

Les vacances scolaires (certaines périodes seulement seront prises en charge par l'accueil de loisirs : vacances d'octobre, de février, de Printemps, de juillet et dernière semaine d'août)

L'Accueil de Loisirs ouvre une semaine sur le site du Faget et une semaine à Auriac Sur Vendinelle.

Pour les vacances de juillet, nous accueillons les enfants en priorité, sur le site du Faget.

## **III) LIEN AVEC LE PROJET EDUCATIF DU SERVICE :**

### **A. LES ORIENTATIONS EDUCATIVES**

- Assurer l'égal accès de tous les enfants à un espace éducatif et de loisirs.
- Accompagner chaque enfant dans son développement et son épanouissement personnel.
- Favoriser la créativité des enfants.
- Leur permettre d'acquérir de nouveaux savoir-faire et savoir être.
- Promouvoir auprès des enfants des pratiques et des initiatives qui permettent la mise en œuvre d'une citoyenneté active.
- Développer des rapports entre les individus basés sur la compréhension, le respect et la solidarité.
- Développer la coopération entre enfants.
- Permettre aux enfants de se réaliser au travers de leurs choix, dans la conception et la mise en place de projets.
- Favoriser l'esprit d'ouverture et la compréhension par les enfants des composantes sociales, culturelles, économiques de leur environnement proche (quartier, village, ville...)

### **B. LA FINALITE :**

L'équipe pédagogique de l'ALSH partage les conceptions éducatives définies par LE&C Grand Sud :

- Agir avec et pour les enfants
- Mettre en œuvre une conception laïque de la solidarité « Tous laïque, tous citoyen »

- Etablir un réel dialogue des cultures
- Développer les notions de citoyenneté et d'éco citoyenneté.

A partir de ces éléments, l'équipe pédagogique va se donner comme objectif primordial de favoriser l'épanouissement de l'enfant en tant qu'être « unique et social », sans oublier que si celui ci a des droits, il a aussi des devoirs. L'un et l'autre devant en tous les cas être respectés. L'équipe d'animation participera au développement de l'enfant en tant que citoyen de demain, le moteur essentiel nécessaire à cette finalité restant bien sur **le plaisir**.

#### **IV) LE PROJET PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS**

##### **Le citoyen de demain :**

<b>OBJECTIF 1 / VIVRE ENSEMBLE, LA LAÏCITE A TRAVERS NOS DIFFERENCES</b>
--

OBJ OPERATIONNELS	COMMENT /ACTIONS
⇒ Permettre la rencontre avec l'autre Favoriser le vivre ensemble	Rencontres inter centres sur des projets communs et Organisation de sorties, voire de séjours, aux thèmes et destinations variées
	Echanges avec des structures différentes d'accueil de publics variés (sportifs, personnes âgées, milieu urbain...).
	Echange et entraide entre les enfants de maternelles et élémentaires.
⇒ Encourager l'écocitoyenneté en sensibilisant les enfants à l'environnement par nos actions quotidiennes	Permettre à l'enfant d'être acteur, responsable et informé (panneaux d'info enfants, concertation, projets d'enfants...).
	En prenant en compte la parole des enfants. En considérant que l'enfant peut être à l'origine d'un projet
	Planifier des événements en lien direct avec la citoyenneté (journée des droits de l'enfant, atelier biodiversité, atelier recyclage ...).
	Mise en place de « conseil des enfants ».
	Accompagner l'enfant à penser s'exprimer et agir par lui-même par la mise en place d'un projet ou d'un atelier « savoir gérer nos émotions »

OBJECTIF 2 / Favoriser l'épanouissement de l'enfant

OBJ OPERATIONNELS	COMMENT /ACTIONS
⇒ Favoriser l'autonomie de l'enfant à travers ces différents temps de loisirs	Laisser libre l'enfant dans le choix de ses activités sur les temps libres
	Définir des espaces de jeux, de lecture, d'activités bien définis
	Favoriser les échanges et la libre expression des enfants leur permettant de « grandir entre eux »

⇒ Développer la notion de fraternité	Mener des ateliers autour de la biodiversité dans le monde (des espèces animales, des Hommes, etc.
	Organiser des jeux coopératifs Participation coopérative (pour les séjours)
	Développer la notion d'entraide et d'esprit d'équipe

OBJECTIF 3 / Assurer le lien avec les familles, instaurer une relation de confiance, dans un souci de cohérence et dans une même coéducation :

OBJ OPERATIONNELS	COMMENT /ACTIONS
⇒ Favoriser les échanges entre les différents partenaires éducatifs	Tisser des relations partenariales avec les familles et les associations de la commune (initiations sportives, association de parents d'élèves, etc.)
	Impulser des projets partenariaux

OBJECTIF 4 / Impliquer l'équipe

OBJ OPERATIONNELS	COMMENT/ ACTIONS
⇒ Former	Le directeur assure un rôle de suivi et de relation d'aide auprès des animateurs.
	En faisant appel à des intervenants sur des techniques et des thèmes spécifiques.
	En assurant le suivi des stagiaires (BAFA, BAFA, BAPAAT, BEATEP).
	Mise à disposition de ressources pédagogiques (documentation, livres d'activités, fiches techniques...).
⇒ Responsabiliser les animateurs	En les sollicitant pour la mise en œuvre de projets dont ils pourront être référents.
	En les impliquant dans des évènements particuliers (grand jeu, tournoi...).
⇒ Mettre en place des projets	En amenant les animateurs à mettre du sens derrière les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre (quels objectifs, pourquoi, comment).
	En les aidant à anticiper en termes de moyens et de méthode.
	Accompagner les animateurs dans la méthodologie de projets (objectifs / moyens / attitudes / évaluation).

**VI JOURNEE TYPE**

**PENDANT LES VACANCES**

QUAND ?	QUOI ?	OÙ ?	AVEC QUI ?
<b>7 H 30</b>	Ouverture de l'ALSH + Arrivée échelonnée des enfants	Salle d'activité Accueil (intérieur ou extérieur)	<b>1 Animateur Mairie ou animateur référent LE&amp;C</b>
<b>8 H 00-9H 30</b>	Arrivée du Personnel animateur  Ouverture salle Temps libre ➤ Salle Motricité (divers pôles calmes) ➤ Extérieur (mise à disposition jeux d'extérieur)	<b>Salle Motricité</b>	1 Animateur
<b><u>10 H 00</u></b>	Fin de l'accueil  <b>Appels</b> - retour des effectifs/groupe	<b>Salle motricité</b>	Animateurs de groupe
<b>10H 10-11H45</b>	<b>Activités ou Sortie</b> (Ponctuées de retour au calme)		Animateurs selon effectif
<b>11H45-12H00</b>	<b><u>Temps Calme (sous forme de jeux) + lavage de mains</u></b>		
<b>12H00-13H00</b>	<b>REPAS</b> (un seul service)	<b>Cantine</b>	<b>Personnel municipal + Animateurs</b>

11 H 30 12H00	<p align="center"><b>Accueil des familles</b> Et Temps libres des enfants ne mangeant à la cantine</p>		
------------------	--	--	--

13H à 14H	<p align="center"><b>Accueil des familles</b> Et Temps libres des enfants ayant mangés à la cantine <b>Temps de sieste pour les plus jeunes (13H30/16H00 maximum)</b></p>	<p align="center"><b>Extérieur</b> <b>Ou</b> <b>Salle d'activité</b> <b>Salle de sieste</b></p>	<p align="center"><b>1 animateur</b>  <b>1 animateur</b></p>
14H-16H00	<b>Activités</b>		
16 H 00 à 16 H 30	<b>Goûters</b> (sous forme de bilan de l'activité)	<p align="center"><b>Intérieur</b> <b>Ou</b> <b>Extérieur</b></p>	<b>2 Animateurs</b>
17 H 00 à 18 H 30	Accueil des familles + départ échelonné des enfants	<p align="center">Salle d'activité  Extérieur (cour)</p>	<b>2 Animateurs</b>

## JOURNEE TYPE PENDANT LES MERCREDIS

12H00	<p style="text-align: center;"><b>Appel dans les classes pour les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs</b></p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;"><b>Accueil des enfants arrivants en bus de l'école de Vendine et de Loubens</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lavage de mains et REPAS</b></p>
12H15	
12H15/13h30	

13H30 à 14H00	<p style="text-align: center;"><b>Accueil des familles</b></p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;">Temps libres des enfants ayant mangés à la cantine</p> <p style="text-align: center;"><b>Temps de sieste pour les plus jeunes (13H30/16H00 maximum)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Extérieur</b></p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p style="text-align: center;"><b>Salle d'activité</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Salle de sieste</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>1 animateur</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1 animateur</b></p>
14H-16H00	<b>Activités</b>		
16 H 00 à 16 H 30	<p style="text-align: center;"><b>Goûters</b> (sous forme de bilan de l'activité)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Intérieur</b></p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p style="text-align: center;"><b>Extérieur</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>2 animateurs</b></p>
17 H 00 à 18 H 30	<p style="text-align: center;">Accueil des familles + départ échelonné des enfants</p>	<p style="text-align: center;">Salle d'activité</p> <p style="text-align: center;">Extérieur (cour)</p>	<p style="text-align: center;"><b>2 animateurs</b></p>

### VI) EVALUATION

Les critères d'évaluation suivants nous permettront de mesurer les avancées et la pertinence des objectifs fixés :

<b>CRITERES GENERAUX</b>	QUANTITATIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ combien de fois ?</li> <li>➤ combien de participants ?</li> <li>➤ combien de partenaires ?</li> <li>➤ combien de temps / périodicité ?</li> </ul>
	QUALITATIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ nature du projet</li> <li>➤ public touché</li> <li>➤ retour des enfants / des familles / de l'équipe/ des partenaires</li> <li>➤ réunion de bilan</li> </ul>
<b>CRITERES SPECIFIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des critères spécifiques adaptés seront déterminés pour les objectifs le nécessitant.</li> </ul>	

### LES OUTILS

Pour assurer le bon déroulement de nos séjours, nous utiliserons divers outils de préparation, d'information et d'évaluation.